



Besoin d aide pour mon accident de voiture

Par **jpdelph**, le **08/12/2008** à **11:27**

voila j ai eu un accident de la route le 17/06/08 (je n étais que passagère) j ai eu une entorse au cervicale plus des douleur insupportable au lombaire (j ai une spondylosthélis L5-S1) j ai fais 35 scéanse de kiné et le médecin expert ma déclarer 1.5 /7 de douleur (pourtant j ai très mal) . et ne connaissant rien au démarche j ai laisser mon assureur s occuper de sa vis a vis de l assurance advairse et je me suis présenter seul a l examen de l expert.voila ma question étant maman au foyer j ai peur de ne pas être indemniser comme il faut vue que jen ai pas de travail . et comment cela se passe si je doit prendre un avocat vue mes faible revenu . merci de vos réponse

Par **oceanya**, le **20/01/2009** à **03:34**

Bonjour rnrnje ne sais pas u vous en êtes mais ne faite pas tout ça toute seule, effectivement prenez un avocat qui est spécialisée dans les indenmisation pour les victimes de la route. Car les assurances sont de mèches entre elles et elles minimisée les indemnités, il ne faut jamais aller seul à l'expertise et il faut comme même que vous demander un certificat médical a votre doc comme quoi vous ne pouviez pas travailler durant cette période .rnrnrnvoilà bon courage

Par **ernestine**, le **23/01/2009** à **19:23**

Avant tout demander à votre assurance le nom d'un avocat et aller porter plainte tout de suite contre le conducteur de la voiture dont vous étiez passager car c'est son assurance qui doit vous indemniser. Ensuite, il faut que vous gardiez bien toutes les pièces médicales de votre

dossier. Demandez des attestations de vos kinés + médecins + radiologues.rnrnEnsuite, pour l'expertise, vous devez être accompagné par un médecin de Votre assurance si vous en faites la demande. rnrnL'avocat de votre assurance sera payé directement par votre assureur ou aller au Tribunal de Grande Instance de votre ville qui vous fournira la liste des avocats pour poser vos questions gratuitement et faites une demande d'aide juridique. Elle sera calculée selon vos revenus soit partielle soit complète.rnrnBonne chance.